

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/12/2012

Réception par le Prefet : 11/12/2012

Publication : 13/12/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-6-5-1

Séance du mercredi 5 décembre 2012

AJUSTEMENTS CONCERNANT LES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n°CG-2011-5-5-3 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative à la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions et Territoires,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les modifications des dossiers actés dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie selon les fiches annexées ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation et le suivi de ces dossiers.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 310**

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population en forte hausse, en développant les services

Axe : Compléter la palette des services

Intitulé du projet :

EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA CRECHE DE FESSENHEIM

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Fessenheim

Description du projet :

Pour des raisons de sécurité, la Communauté de communes est dans l'obligation de réaliser d'urgence des travaux.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la CC Essor du Rhin

Public visé :

Petite enfance

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage : 2012
- ▶ date de fin des travaux: 2013

Coût du projet :	435 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	435 000 €
▶ Taux d'intervention :	7%
▶ Montant de la subvention :	30 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			CAF				
	205 800	30 000	199 200				435 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
nombre d'enfants accueillis

Remarques éventuelles :

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : étude de programmation du futur Musée de l'Infanterie à Neuf-Brisach

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH

Description du projet :

La Communauté de Communes du Pays de Brisach souhaite réaliser une étude de programmation concernant le futur Musée de l'Infanterie qui devrait s'implanter à NEUF-BRISACH. Cette étude porte sur le volet architectural et muséographique du projet, avec également une approche en terme économique et financier.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale - Transfrontalière.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 179 400 € TTC Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **179 400 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **44 850 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Ville Neuf-Brisach	Conseil Régional	Etat		
	22 425 €	44 850 €	22 425 €	44 850 €	44 850 €		179 400 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

rendu de l'étude

Remarques éventuelles :

La participation départementale est égale à la participation cumulée du maître d'ouvrage délégué de l'opération, la Communauté de Communes, ajoutée à celle du propriétaire, la Ville de Neuf-Brisach.



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 221

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables - Phase Colmar - Wintzenheim et phase Turckheim - Wintzenheim.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet : Agglomération de Colmar.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre COLMAR et WINTZENHEIM (850 mètres linéaires) et entre TURCKHEIM et WINTZENHEIM (1600 mètres linéaires).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

habitants du territoire et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 468 990 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **400 000 €+ 50 000 €, soit 450 000 € au total**
- ▶ Taux d'intervention : **30% sur 400 000 € et 50% sur 50 000 €**
- ▶ Montant de la subvention : **145 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	305 000 €	145 000 €					450 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 224**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables entre Wintzenheim et Colmar.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet : Agglomération de Colmar.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim et Colmar (1 400 mètres linéaires).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

Habitants du territoire et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 329 000 € HT ou TTC Invest ou Fonction

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **245 667 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **73 700 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	171 967 €	73 700 €					245 667 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.1 :Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Intitulé du projet :

OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION : Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération collective de l'artisanat et commerce et 1ère tranche du volet action

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

Pays de Ribeauvillé

Description du projet :

Réalisation d'une étude préalable à l'OCM : Analyse de la dynamique commerciale et artisanale sur le territoire et dégagement des axes de développement du commerce et de l'artisanat afin de permettre aux élus de décider de l'opportunité de s'engager d'une

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie et au-delà

Public visé :

Artisans et Commerçants et Consommateurs du Pays de Ribeauvillé

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 240 000 €

Fonctionnement et Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **32 260 €(étude). Non déterminé pour le volet actions**
- ▶ Taux d'intervention : **25% (étude) et à hauteur de 5% (actions)**
- ▶ Montant de la subvention : **7 565 €(étude) et d'un maximum de 52 435 €(actions)**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat	Région			
Etudes	10 045 €	7 565 €	12 650 €			30 260 €	
Actions	A préciser au vu des conclusions de l'étude. Subvention maximum de 52 435€						

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de commerces bénéficiaires des aides, de manifestation et d'animation.

Remarques éventuelles :

La participation départementale au titre des aides versées aux entreprises se fera sous la forme d'un fonds de concours versé à la Communauté de communes qui effectuera l'avance de la part départementale auprès de l'artisan ou du commerçant aidé.

Il appartient à la CC par tout moyen (lettre de notification, publications...) de bien informer le commerçant ou artisan que 50 % de l'aide versée par la CC correspondent à la part départementale.

La subvention départementale pour le volet actions ne pourra être supérieur à 52 435€. La convention de partenariat arrêtera le montant définitif de la participation départementale.